

Lorsqu'une personne à charge qui bénéficie de l'immunité de juridiction conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques est accusée d'avoir commis une infraction criminelle relativement à son emploi, l'État d'envoi s'engage à étudier sérieusement toute demande écrite de renonciation à l'immunité présentée par l'État d'accueil.

Les personnes qui obtiennent un emploi en vertu du présent arrangement sont assujetties à l'impôt et aux cotisations de sécurité sociale fixés par l'État d'accueil pour toute rémunération provenant de cet emploi.

Le \_\_\_\_\_ a l'honneur de proposer que, si les dispositions susmentionnées agréent au gouvernement de \_\_\_\_\_ la présente Note et la réponse affirmative de \_\_\_\_\_ constituent entre nos deux gouvernements un arrangement qui prendra effet à la date de la réponse de \_\_\_\_\_ et restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de 90 jours suivent la date à laquelle un des gouvernements aura signifié par écrit à l'autre \_\_\_\_\_ gouvernement son intention de mettre fin audit arrangement.

Le \_\_\_\_\_ saisit cette occasion pour renouveler à \_\_\_\_\_ les assurances de sa très haute considération.